

Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site

du 11 juin 2019

du syndicat VALOR' AISNE à GRISOLLES

La réunion est présidée par Madame Véronique DESCARPENTRIES, Secrétaire générale de la sous Préfecture de CHATEAU THIERRY, en l'absence excusée de Mme Natalie WILLIAM, sous préfète de CHATEAU THIERRY.

Personnes présentes :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES :

- M. PARADOWSKI, Maire de GRISOLLES
- M. BRAYER, Maire de BONNESVALYN
- M. LEVEQUE, Maire de ROCOURT-SAINT-MARTIN

REPRÉSENTANTS DE L'EXPLOITANT :

- M. RIGAUD – Vice-président VALOR' AISNE
- M. LITTIÈRE – Directeur Général de VALOR' AISNE
- Mme PETIT, ingénieure VALOR' AISNE
- M. GANDON, délégué du syndicat VALOR' AISNE
- Mme DE VOS, directrice d'unité opérationnelle Sud Aisne VALNOR
- M. MAILLARD, responsable d'exploitation VALNOR

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

- M. LEURS, de l'association «Vivre à Grisolles »
- Mme PREVOST, de l'association «Vivre à Grisolles »

REPRÉSENTANTS DES SERVICES DE L'ÉTAT :

- Mme DESCARPENTRIES, sous préfecture de Château-Thierry
- Mme CATELLE, sous préfecture de Château-Thierry
- Mme DI NATALE – DREAL Hauts-de-France
- Mme DUMINY – DREAL Hauts-de-France
- M. WUILLEMAIN – DREAL Hauts-de-France
- Mme POIRETTE, DDT de l'Aisne
- Mme ARRIBAS, DDT de l'Aisne
- M. HEYMAN, Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France
- Mme WAETERLOOS, Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France

Ordre du jour:

- 1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 25 juin 2018
- 2) Bilan d'activité de Valor'Aisne
- 3) Actions de la DREAL
- 4) Point sur le jury de nez
- 5) Questions diverses

Madame la secrétaire générale ouvre la séance par un tour de table.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CSS DU 25 JUIN 2018

Les questions relatives aux odeurs sont reportées au point 5).

En l'absence de remarques supplémentaires, le compte-rendu de la précédente CSS est approuvé.

2 – PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE VALOR' AISNE

Mme DE VOS présente le bilan d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux depuis la dernière CSS.

Mme PETIT complète la présentation par des points plus techniques.

Les présentations sont jointes au présent compte-rendu.

Les principaux travaux ont porté sur la gestion (pompage puis traitement) des lixiviats générés par les alvéoles non collectés par gravité, et la mise en place d'un jury de nez en juillet dernier.

Des mesures du débit d'odeur ont été réalisées, afin de les corrélérer à la gêne olfactive ressentie par les riverains. Ces mesures seront renouvelées en septembre.

Les capteurs mis en place sont étalonnés avec du NH₃, mais le seuil de perception d'une personne peut être particulièrement faible.

VALOR'Aisne informe les riverains lorsque des travaux sur les alvéoles sont programmés, ces opérations conduisant à un relargage d'odeurs. L'absence de vent, et donc de dilution des gaz, est un facteur aggravant connu.

L'accès aux informations de l'éco-centre, ainsi que la remontée d'alertes, se font depuis le site internet de VALOR'Aisne.

Les représentants de l'association «Vivre à Grisolles» indiquent que la communication avec l'éco-centre est un vrai problème, et s'interrogent sur la dangerosité des molécules générées par les déchets; l'exemple du glyphosate est mentionné (hier utilisé partout et aujourd'hui interdit).

Mme PETIT mentionne que 6 riverains ont été formés lors de la création du jury de nez, et qu'une dizaine de personnes alimentent le site internet; leur ressenti est indispensable pour que VALOR'Aisne puisse valider les travaux engagés.

Les représentants de l'association «Vivre à Grisolles» regrettent l'absence de réponse directe aux plaignants, et notent que la dernière réunion avec les riverains date un peu (mai 2018).

VALOR'Aisne mentionne qu'un dépliant d'information a été diffusé après juillet 2018 par les mairies, et qu'un dispositif de retour aux plaignants va être étudié ; l'idée de réunir d'ici la fin de l'année les personnes du jury de nez est retenue.

Mme PREVOST pose la question de la technologie utilisée pour le traitement des lixiviats, un traitement par l'ozonisation semblant être conseillé.

Mme PETIT précise que cette technologie n'a pas été retenue, car elle ne traite pas les éléments traces métalliques.

Mme PREVOST s'interroge sur les conséquences de la fuite d'une alvéole.

Mme PETIT précise que les alvéoles sont réalisées sur une couche étanche constituée d'argile, de géotextiles et géomembranes et d'un système de drains, et rappelle le fonctionnement du réseau d'eaux pluviales ; tout rejet polluant dans le milieu est donc exclu ; l'objectif est de gérer le volume anormal de lixiviats constaté dans une alvéole, notamment en complétant le réseau de drains de collecte par des puits. Un soutirage excessif de lixiviat et biogaz pourrait conduire à faire cesser le phénomène de dégradation naturel.

M. le Maire de ROCOURT rappelle que le trafic des poids lourds est un problème récurrent, demande pourquoi de la terre a été apportée sur le site, et combien de navettes sont générées par le lixiviat à détruire à l'extérieur.

Mme PETIT indique que le site est autosuffisant en argile pour l'aménagement des casiers, et que les véhicules suspectés de transporter de la terre ont en fait apporté 6000 tonnes de déchets de boue de dégrillage de papeterie.

Les installations de traitement des lixiviats ont été dimensionnées pour traiter un volume moyen et non les pics de production du lixiviat (ce qui est le cas actuellement sur le site) : le nombre de poids lourds qui transportent le surplus de lixiviat vers les installations externes de traitement est limité à quelques unités par an, notamment pour une question de coût.

3 – PRÉSENTATION DES INSPECTIONS ET DES ACTIONS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Mme DI NATALE rappelle les missions de la DREAL et présente le bilan des actions de l'inspection depuis la dernière CSS. La présentation est jointe au compte-rendu.

Les élus admettent que la gestion des refus et des déchets non autorisés doit notamment conduire à une plus grande vigilance de la part des déchetteries et une meilleure information aux particuliers. Un tri à la source plus efficace conduirait à une réduction importante du volume de déchets ultimes.

Les représentants de l'association «Vivre à Grisolles » relèvent que le nombre de non-conformités est plus élevé que lors des premières années de fonctionnement du site.

Mme DUMINY précise que, outre le changement d'inspecteur, l'évolution réglementaire explique cette inflation.

4- QUESTIONS DIVERSES

Les représentants de l'association «Vivre à Grisolles » demandent à ce que la communication vers les riverains soit améliorée.

Les représentants de VALOR'Aisne rappellent que leur communication est réalisée à l'aide du site internet de VALOR'Aisne, qui comporte une page spécifique à l'éco-centre.

Mme PETIT évoque la demande des chasseurs qui l'ont sollicitée pour pouvoir tirer sur certains oiseaux depuis la décharge. Elle a demandé à ce que la DREAL ou la DDT soit sollicitée. Des observations sont en cours pour évaluer l'impact du fonctionnement de l'éco-centre sur le bio-corridor voisin.

Les représentants de l'association «Vivre à Grisolles » demandent si l'étude d'Interprétation de l'État des Milieux (IEM) évoquée en 2018 a été réalisée.

Mme DUMINY précise que la DREAL n'a pas écarté le principe de cette étude, mais rappelle que la priorité fixée à VALOR'Aisne est de se mettre en conformité avec la gestion des lixiviats. Le suivi de la qualité de l'air doit se poursuivre avec l'aide du jury de nez.

M. LEURS demande à ce que 2 CSS soient organisées tous les ans, afin de permettre de suivre les travaux de VALOR'Aisne.

Mme DESCARPENTRIES retient cette proposition et propose de nous réunir en décembre prochain.

Les représentants de l'association « Vivre à Grisolles » rappellent qu'ils comptent parmi leurs adhérents un hydrogéologue qui a des questions à formuler sur les derniers rapports transmis ; ces questions sont communiquées en séance à Madame la secrétaire générale.

Les représentants de l'association « Vivre à Grisolles » demandent si le fonctionnement de l'éco-centre peut se poursuivre, compte tenu des anomalies constatées sur les lixiviats.

Mme PETIT rappelle que la conception des alvéoles a changé depuis l'ouverture du site, les dernières cases étant cloisonnées et isolées des plus anciennes. Celle qui pose problème est en liaison avec l'alvéole voisine, l'ensemble étant isolé du milieu naturel par une couche ayant une perméabilité inférieure à 1.10^{-9} m/s.

Les représentants de l'association « Vivre à Grisolles » demandent si le volume des bassins d'eaux pluviales a évolué depuis la création du site, et les importantes pluies observées ces dernières années.

Mme PETIT indique que les bassins tampons avaient été dimensionnés sur une pluie décennale, et que le site a connu 3 pluies d'ampleur centennale depuis 10 ans. Le volume des bassins a donc été augmenté.

Les représentants de l'association « Vivre à Grisolles » demandent si un projet de méthaniseur est envisagé sur le site.

Les responsables de VALOR'Aisne indiquent que la gestion des déchets relève d'une question politique à l'échelon du département et de la région. Compte tenu du contexte rural du sud de l'Aisne, le tri à la source, et la valorisation à domicile de la fraction fermentescible doit être accentué afin de diminuer grandement le volume de déchets enfouis. Les problématiques (et le gisement de déchets) et différent de la métropole Lilloise par exemple.

En l'absence de question supplémentaire, la réunion est close à 17H10.

La Secrétaire Générale,



Véronique DESCARPENTRIES